

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.  
6 — 37 — — Direct.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
4 — 54 — — soir, Direct.  
5 — 47 — — Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

L'Europe de Francfort publie un aperçu des travaux du congrès des souverains. Elle indique les motions faites et les difficultés éprouvées. Le congrès est une assemblée constituante. Les princes ne sont pas obligés de demander aux Chambres allemandes la ratification de leur œuvre. Le pacte fédéral est un acte souverain liant les souverains mais non les peuples. Cependant M. de Rechberg a prévenu les princes que certains articles de la réforme, touchant la législation dans divers Etats allemands, les obligations contractées à cet égard par les princes seront soumises à l'assentiment des Chambres.

L'Europe dit que la discussion revient constamment sur le projet tout entier. Par suite, tel article, comme celui relatif au directoire, est l'objet de nouvelles discussions; mais les bases arrêtées restent. Cependant le grand-duc de Bade, arguant du chiffre de la population, voudrait une meilleure position pour les principautés. Les villes libres cherchent un moyen propre à l'exercice de droits que leur confère la voix qu'elles ont dans le directoire. Les motions et les amendements sont nombreux. La plupart viennent du grand-duc de Bade, qui fait une motion ou une réserve sur chaque article. Le grand-duc de Bade a proposé un gouvernement central réuni dans une seule main et des élections directes.

Les ducs de Weimar et de Mecklembourg ont souvent appuyé le grand-duc de Bade, qui n'a pour le congrès que des sentiments pla-

toniques, et qui, probablement, va se retirer.

Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha a vu repousser son amendement en faveur du suffrage direct, mais ce prince remplit un rôle de conciliateur. La question de la participation éventuelle de la Confédération à une guerre qui éclaterait entre une puissance étrangère et un Etat allemand ayant des possessions extra-fédérales, a été résolue dans les réunions du 26 et du 27. La rédaction a été modifiée; l'article reste une paraphrase de l'article 47 de l'acte final de Vienne. La présidence du directoire ne sera plus discutée; elle est abandonnée aux négociations qui pourront avoir lieu entre l'Autriche et la Prusse, quand l'œuvre du congrès sera terminée.

Le 27, il y a eu double séance. Les souverains se réunissent chez l'empereur, et leurs ministres chez M. de Rechberg. L'œuvre du congrès marche rapidement à une solution satisfaisante.

L'Europe publie une brochure inédite attribuée au duc de Gotha et intitulée : *Révélation au peuple allemand sur le congrès des princes*. Cet écrit fait sensation.

L'Europe, dans son n<sup>o</sup> du 28 août, confirmant ses nouvelles de la veille, assure que les prétentions de l'électeur de Hesse, et la position donnée à la Bavière ayant, d'autre part, mécontenté la Saxe, le Wurtemberg et le Hanovre, la composition du directoire éprouvera une nouvelle modification.

Une autre rédaction sera soumise aux princes dans la séance du 28. Ce projet paraît satisfaisant pour tous les souverains. Le directoire se composerait de sept membres au lieu de six.

Le même journal publie la réponse du Danemark, communiquée à la Diète. Le cabinet de Copenhague déclare ne pouvoir retirer les patentes du 30 mars. Il ajoute qu'en cas d'exécution fédérale, la question du Holstein sera considérée, non comme une question allemande, mais comme une affaire internationale.

Le *Journal de Francfort* du 28 août, est autorisé par le cabinet ducal de Saxe-Cobourg à démentir, comme sans fondement, la nouvelle que S. A. le duc Ernest soit l'auteur de la brochure intitulée : *Révélation au peuple allemand sur le congrès des princes à Francfort*, qui vient de paraître à Bruxelles.

Les nouvelles du congrès de Francfort ne laissent aucun doute sur ce fait que les souverains considèrent tout ce qui se décide comme des actes préliminaires et comme des bases de future discussion. Cette manière de procéder convient très-bien à l'esprit germanique. Mais l'opinion publique était tellement prononcée dans ces derniers temps, qu'aucun des princes n'aurait voulu paraître faire la moindre opposition au principe de la réforme fédérale. De là cet accord apparent et trop prompt pour que tout le monde soit également convaincu de la mise en pratique même des paragraphes les mieux adoptés. (La France).

Quelques feuilles paraissent attacher une importance excessive à la visite que l'empereur François-Joseph doit rendre à la reine Victoria au château de Roseneau. Cette visite, toute de courtoisie, est imposée à l'empereur d'Autriche par les convenances, et le refus

constant de la reine d'Angleterre de s'occuper de politique depuis la mort du prince Albert démontre suffisamment qu'il ne sera traité, dans cette entrevue, d'aucune des questions qui occupent en ce moment l'Europe.

(Mémorial diplomatique).

Les préparatifs militaires qui se font en Danemark ont leur pendant en Suède. Une feuille de Stockholm décrit l'enthousiasme avec lequel des corps de volontaires s'organisent sur tous les points du royaume. La Suède s'est engagée, dit-on, par un traité, à prendre fait et cause pour le Danemark, si le différend relatif aux duchés amenait un conflit avec la Confédération germanique. (La France).

La *Berlinske Tidende* de Copenhague, du 27 août, dit que le jeune roi de Grèce partira samedi prochain pour se rendre, d'abord au château de Rumpenheim (dans la Hesse-Electorale, près de Francfort). Aussitôt que la situation de la question ionienne le permettra, le prince continuera sa route par Bruxelles, Londres, Paris et Toulon. Il n'est pas douteux que le vote du parlement ionien ne soit favorable. — Havas.

## AFFAIRES DE POLOGNE.

Les nouvelles que nous recevons de Russie ont, si l'événement les confirme, une importance particulière. Elles donnent à la politique du cabinet de Saint-Petersbourg un caractère et une physionomie qui placeraient dans des conditions nouvelles les rapports de la Russie à l'égard des puissances occidentales et de la Pologne.

## FEUILLETON.

## LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

— Ah! vous n'êtes pas son père? s'écria Maxime. Au fait, il était impossible que vous le fussiez. Un père ressent toujours le contre-coup du chagrin qu'il cause à son enfant. Il n'est pas impitoyable comme vous avez dû l'être. Et, d'ailleurs, un étranger seul pouvait réclamer de cette noble créature le prix des soins donnés à sa jeunesse; non, vous n'êtes pas son père, et c'est, en vérité, la seule considération de nature à vous rendre moins odieux!

— Vos paroles sont dures, monsieur, dit-il. Je reconnais volontiers que j'ai eu tort. Toutefois, vous me le faites trop sentir. En conscience, je ne suis pas aussi mauvais diable que j'en ai l'air; et la preuve, c'est que je consens à rendre à Camille la parole qu'elle m'a donnée, et, si vous êtes toujours dans l'intention de l'épouser, je vous accorde sa main SANS CONDITIONS.

Il accentua énergiquement ces deux mots pour en mieux faire ressortir la générosité.

Une vive ironie contracta les lèvres de Maxime.

— Voilà un désintéressement, dit-il, qui ne vous causera pas un bien grand dommage. En effet, je n'entends pas que vous puissiez jamais reprocher à celle qui va devenir ma femme de ne s'être point acquittée envers vous. Aujourd'hui même Camille ne devra plus rien, monsieur, Martin Scaër aura reçu ses cent mille francs.

Bamalec connaissait le caractère ardent et généreux de Maxime, il s'attendait évidemment à cette libéralité. Il feignit cependant une vive surprise.

— Est-ce possible? dit-il ébahi. Quoi vous voulez me débarrasser de mon créancier? quoi! vous consentez à me tirer des ongles crochus de ce judaïque prêteur d'argent? Ah! vous me sauvez de la ruine, et, je vous le jure, ma reconnaissance sera éternelle!

— Et vous alliez faire votre gendre de cet homme qui vous inspire de telles paroles de mépris? En vérité, je ne vous comprends pas! Vous n'êtes pas le père de Camille, soit. Mais vous l'avez élevée, monsieur! mais on aime l'enfant qui a grandi sous nos yeux en grâce et en bonté! mais on ne la sacrifie pas ainsi à une misérable question d'argent!...

Une sorte de honte pesait sur le front de Bamalec et le courbait.

— Assez, Maxime! assez, je l'exige! dit Camille émue. Je vous défends d'accabler plus longtemps l'homme qui m'a recueillie, adoptée, nourrie jusqu'à ce jour! Quelque torts qu'il puisse avoir envers moi, je serais une ingrate si j'oubliais tout ce que je lui dois. M. Martin Scaër remboursé, je ne me tiendrai pas quitte envers M. Bamalec. Je me souviendrai que, durant mon enfance, il fut bon pour moi, et je continuerai à le nommer mon père! ainsi Maxime, épargnez mon père et respectez-le, si vous m'aimez encore et si vous voulez que je vous aime toujours.

— Vous êtes un ange, Camille, et vous avez mille fois raison! Je me tais. Il ne me convient pas d'être rigide quand vous pardonnez. Vous êtes la miséricorde, chère enfant, et la miséricorde doit parler plus haut que la sévérité, car sa voix éveille presque toujours le repentir.

— Eh bien! oui, je me repens, Camille? articula Bamalec dans un élan d'effusion. A vous voir si bonne, si généreuse, je me repens en toute sincérité! Daissez-moi vous le répéter, ma fille: Je suis une nature violente, mais point une méchante nature. Un accès de cupidité a pu seul me dicter la détestable conduite que j'ai tenue à votre égard et à l'égard

de Maxime. Devant cette malheureuse dette de cent mille francs, mon sens moral s'est oblitéré et mon cœur s'est endurci. Ah! la richesse! la richesse! quand elle n'est pas le mobile de louables efforts et de nobles travaux, comme elle devient vite le conseil des âpres convoitises et des mauvaises actions!

Disant cela, il s'empara du front de la jeune fille et le couvrait de baisers où la joie d'être bientôt délivré de son créancier se mêlait à la satisfaction qu'il ressentait de n'avoir plus besoin de sacrifier son enfant.

L'âme humaine a d'étranges promiscuités de sentiments. Il est rare qu'elle soit absolue dans le bien comme dans le mal.

Tandis que Bamalec exprimait ainsi son repentir, Maxime devenait sombre et réfléchi.

Le cri d'indignation proféré contre la richesse, en retentissant au fond de sa conscience, y avait réveillé de nouveau cette voix du dehors qui peut s'assoupir longtemps, mais qui ne meurt jamais dans l'âme qui n'a pas perdu la notion du juste et du bien.

— J'ai fait la leçon à cet homme! se dit-il en étouffant un soupir. Quelle dérision? Suis-je donc



On nous assure, en effet, que le conseil intime qui doit avoir lieu à Saint-Petersbourg et auquel le grand-duc Constantin a été appelé, aurait un double but. Il s'agirait à la fois d'y discuter la question de savoir s'il faut répondre aux dernières notes des puissances et dans quel sens; et d'y élaborer un projet de constitution pour la Pologne et pour la Russie.

Si les sentiments de personnages éminents parmi les hommes d'Etat russes prévalaient dans le sein de ce conseil, la constitution qu'il s'agit d'adopter serait conçue dans un sens largement libéral. Elle ferait entrer la Russie dans la famille des gouvernements représentatifs; elle assurerait à la Pologne la garantie des six points réclamés par les trois puissances.

Lorsque ces résolutions seraient prises, la réponse que la Russie pourrait faire aux dernières notes serait, d'après ces hommes d'Etat, aussi simple que décisive. Appuyé sur des faits accomplis et sur des concessions importantes, le cabinet de Saint-Petersbourg pourrait déclarer que, toute cause de réclamation ayant disparu et l'empereur Alexandre ayant spontanément fait ce qu'on lui demande, la discussion n'a plus de raison d'être, et les puissances doivent être satisfaites.

Il est vrai que ce système laisserait en suspens la question des garanties que l'Europe est en droit de désirer contre la renaissance des troubles qui l'agitent périodiquement; il est vrai qu'une notification diplomatique, dont on prendrait acte à l'égard de la Russie, n'aurait jamais la force et l'autorité d'une décision prise en conférence des puissances intéressées. Néanmoins, si les faits se produisaient sous cet aspect, ils feraient évidemment entrer la question polonaise dans une phase nouvelle.

Resterait à savoir aussi comment on pacifierait alors la Pologne sans que le sang continuât à couler et sans que l'humanité eût à gémir.

Nous ne pouvons donner ces informations que sous toutes réserves; l'intérêt de la politique russe et son habileté traditionnelle leur prêtent beaucoup de vraisemblance; nous devons attendre les événements pour nous prononcer sur le système qu'elles révèlent.

(La France).

La *Gazeta Narodowa*, dit un télégramme de Lemberg, du 27 août, donne comme positif qu'une insurrection de paysans a éclaté dans l'Ukraine contre le gouvernement russe. Les paysans déclarent qu'ils veulent appartenir à la Pologne, mais qu'ils ne veulent pas de la domination des nobles. Ils entendent choisir eux-mêmes leurs chefs. L'insurrection a une extension considérable. — Havas.

Les journaux de Turin, du 29 août, publient un manifeste du comité national de Venise,

qui blâme les polémiques soulevées par d'autres comités de divers partis au nom de la Vénétie. Le comité de Venise rappelle qu'il a été dans plusieurs occasions l'interprète autorisé des sentiments des Vénitiens; il constate la nécessité de la concorde en attendant le jour de la délivrance dont l'initiative appartient à la représentation légale de la nation. — Havas.

Les nouvelles d'Amérique sont de beaucoup plus favorables à la cause du Sud. D'abord, le siège de Charleston, quoique poussé avec une extrême vigueur, n'avance pas. Beauregard déploie des talents de premier ordre dans la défense. C'est en vain que les monitors et les ironides font pleuvoir une grêle de bombes sur la place, le feu des confédérés ne diminue pas. A mesure que les travaux du siège avancent, les généraux des Etats-Unis reconnaissent que c'est une véritable armée qu'il leur faut et réclament renforts sur renforts.

On leur en envoie autant qu'il est possible. Mais les armées du Nord sont dans une véritable disette d'hommes. Et il a fallu emprunter à Meade des brigades entières pour soutenir l'attaque. La clef de la première ligne est au fort Sumter, et une fois ce point enlevé, il faudra prendre encore le fort Wagner. Mais ces premiers succès obtenus restent des étages formidables de batteries. En attendant, tout est concentré autour du fort Wagner et l'artillerie joue sans cesse.

Ce dont les Etats-Unis ne se vantent pas, ce sont les sommes énormes que leur coûte ce siège. Il faut tout transporter sur mer: hommes, munitions, canons, vivres, etc., etc. L'escadre, outre l'incroyable dépense de construction, exige des frais considérables pour être alimentée. Mais l'on dirait que l'argent ne coûte rien à la Trésorerie de Washington.

Ce qu'elle veut avant tout, en ce moment, ce sont des hommes. Aussi le gouvernement prétend qu'il faut la conscription, ou succomber, et, par suite de ce cercle vicieux où il est enfermé, il est obligé de dégarnir ses armées pour contenir les Etats récalcitrants et faire marcher le recrutement à la pointe des baïonnettes.

L'embarras est d'autant plus grand, qu'on dirait que le Sud veut saisir cette favorable conjoncture, en concentrant encore une fois toutes ses forces entre les mains de Lee et en tentant une nouvelle campagne contre Washington. L'armée confédérée de Virginie a reçu des renforts considérables.

En Californie, un mouvement sécessionniste se prononce. Il y a déjà eu une collision dans le comté de Tillare. (La France).

Le paquebot-poste le *Shannon* est arrivé le 27 à Southampton avec des nouvelles du Mexique. Le télégraphe nous apprend que ce navire avait à bord une somme de 9,502 liv. sterl.

destinée à payer le dividende mexicain. Cette somme a été prélevée sur les recettes de douanes qui, selon la décision prise par le gouvernement français, doivent être affectées tout d'abord au paiement de la part due à l'Angleterre.

Les nouvelles du Mexique arrivées par le dernier paquebot anglais sont généralement satisfaisantes. Les sympathies du peuple mexicain pour la France ne font que grandir, et chaque jour des localités importantes se prononcent en faveur de notre expédition. L'opinion publique n'hésite même pas à désirer l'élection d'un prince français, dans l'hypothèse de la non-acceptation de l'archiduc Maximilien.

On mande en particulier de Tampico que la tranquillité est rétablie dans cette province. Les officiers de l'armée de Juarez arrivent de l'intérieur dans un état de découragement complet. La plupart se dirigent sur Matamoros; ils n'aspirent qu'à rentrer chez eux pour y jouir enfin d'un peu de repos à l'ombre du drapeau français. (La France).

On lit dans le *Moniteur*:

Dans une dépêche en date du 13 juillet, le maréchal commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique fait connaître à Son Excellence le maréchal ministre de la guerre les événements survenus depuis son rapport du 25 juin.

Plusieurs colonnes parties de Mexico ont occupé Tlascala, Toluca, Buenavista et Texcoco. On a établi, sur la route de Puebla à Mexico, des postes de distance en distance qui permettent de former de petites colonnes mobiles destinées à poursuivre les guérillas; de toutes parts les populations demandent notre appui. Des ordres sont donnés pour l'occupation de Minatitlan et de Tampico.

Les commandants militaires ont reçu des instructions dont voici le résumé: Veiller à ce que les troupes françaises et alliées observent une exacte discipline; pacifier le pays, assurer la sécurité des routes, reconstituer les autorités, réveiller le courage civique des gens bien intentionnés, et faire comprendre aux populations qu'elles doivent se défendre elles-mêmes contre les pillards, qui cesseront de les pressurer quand ils les verront montrer un peu d'énergie.

L'état sanitaire d'Orizaba et de Cordova est bon; à Mexico, il n'a pas varié sensiblement pendant la quinzaine.

Pendant les premières semaines de juin, les travaux du chemin de fer ont pris plus d'activité, bien que contrariés par les pluies, l'ingénieur français chargé du travail espérait que la voie atteindrait la Soledad le 31 août.

La situation politique du pays s'améliore sensiblement depuis la proclamation du gouvernement; le maréchal Forey confirme la nouvelle de l'assassinat du général juariste La

Llave, tué par son escorte, dans le but de s'emparer de l'or qu'il portait sur lui; le général Ortega n'a dû son salut qu'à la vitesse de son cheval; ce fait a produit, dit-on, une grande sensation parmi les chefs juaristes, qui n'osent plus se fier à leurs soldats. Le colonel Valdez, de l'armée juariste, homme influent, a fait, le 9 juillet, à Toluca, sa soumission au général Bertier avec sa troupe composée d'environ 800 hommes.

Un nouveau manifeste a été adressé aux dissidents par le maréchal Forey; le premier avait été bien accueilli partout où il était parvenu; le général Doblado lui-même l'avait laissé afficher à Querétaro avec des commentaires favorables.

La présence du colonel Aymar à Pachuca a permis de continuer à notre profit l'exploitation des mines de Réal del Monte; des convois d'argent en barre sont dirigés chaque semaine sur Mexico, comme par le passé.

Le général Forey donne des détails sur la proclamation de la monarchie au Mexique et sur la formation du conseil de régence; ces détails ne sont que la confirmation des événements déjà connus par voie télégraphique.

Un fait significatif est rapporté par le *Mémorial diplomatique*. Selon ce journal, cinq cents résidents espagnols, à Mexico, se seraient fait naturaliser citoyens français, ne voulant plus, disaient-ils, appartenir à un pays qui a refusé de s'associer à la mission glorieuse entreprise par la France. (La France).

## Nouvelles Diverses.

D'après les lettres de Rome du 26, l'archiduc et l'archiduchesse Maximilien seraient attendus dans cette capitale. L'Archiduc viendrait conférer avec le pape au sujet du Mexique.

— La Congrégation de l'Index vient de condamner:

— La *Vie de Jésus*, par M. Renan;

— Les *Evangelies*, par Eichthal;

— Les *Plaies de l'Eglise de Milan* (texte italien).

— Le *Clergé de Venétie en 1862* (texte italien), 2<sup>e</sup> édition.

— *L'Enseignement pratique dans les salles d'asile*, par M<sup>me</sup> Pape-Carpentier. — Havas.

— Une dépêche télégraphique a annoncé l'incendie du vieux sérail, à Constantinople. En moins de deux heures, ce vaste et splendide palais a été réduit en cendres. Il était habité par les sultanes de feu Abdul-Medjid. Le feu a pris dans l'appartement occupé par l'une d'elles.

Un usage bizarre veut que personne, en aucun cas, ne puisse pénétrer dans un harem de la famille impériale sans un *hatt* du sul-

sans péché, moi, pour me permettre de jeter la première pierre à celui qui s'accuse et se repent? Que dis-je! me suis-je accusé? me suis-je repenti seulement? Ah! je crains bien de n'être jamais en paix avec moi-même!

A son tour il courba la tête comme l'avait fait Bamalec un instant auparavant. Mais il la redressa presque aussitôt par un mouvement d'impudence orgueilleuse.

— Après tout, j'ai voulu restituer? poursuivit-il mentalement. Je n'ai donc plus rien à me reprocher. Ce n'est pas ma faute; à moi, si je suis tombé sur un faux Maxwell.

— Mais, d'abord, il y en a peut-être un vrai? Lui souffla une voix intérieure. As-tu suffisamment cherché, malheureux?

Il n'essaya pas de répliquer à ce murmure de sa conscience. Son front se rida, ses sourcils se plissèrent exprimant une volonté bien résolue de garder désormais l'héritage de son oncle et d'assurer ainsi l'accomplissement de son rêve d'amour et de bonheur.

L'apparition de Martin Scaër à l'entrée du salon vint le distraire à propos des pensées qui l'importunaient.

XXII.

Martin Scaër s'était arrêté sur le seuil. Il regardait de tous côtés d'un œil inquiet et semblait hésiter à faire quelques pas en avant.

— Ah! ça, d'où sortez-vous donc, vous? lui demanda Bamalec. De la cave ou du grenier?

— De la cave et du grenier, balbutia Scaër, encore troublé. J'ai eu si peur, je l'avoue, que je me suis réfugié un peu partout... Est-ce qu'ils sont pris?

— Pris et emmenés. Ainsi, rassurez-vous et osez pénétrer ici, si toutefois la frayeur ne vous a point paralysé les jambes.

— Elle ne me les paralyse jamais, au contraire, elle leur donne beaucoup d'élasticité.

— Cela peut s'appeler avoir la sincérité de sa couardise, murmura Maxime.

— Il faut toujours être sincère, articula Scaër d'un ton sentencieux.

— Excepté quand on élude la loi contre l'usure, répliqua Bamalec, devenant de plus en plus railleur; car je ne sache pas que vous ayez jamais énoncé le vrai taux de l'intérêt que vous imposez à ceux qui ont le malheur de recourir à votre caisse.

— Hum! hum! se contenta de répondre l'usurier en saluant à plusieurs reprises par un mouvement automatique.

Pour mieux dissimuler son embarras, il détourna la tête et se mit à crier:

— Madame! madame! vous pouvez revenir. Les bandits ont été remis entre les mains de l'autorité. Vous n'avez plus rien à craindre.

Une minute s'était à peine écoulée, que Mme Douvet, toute rouge, toute honteuse, faisait sa rentrée au salon.

Elle courut se jeter dans les bras de Camille et se prit à sangloter en murmurant:

— Ah! quelle aventure! quelle horrible aventure!... Quand je pense que j'ai failli épouser un voleur, peut-être un assassin! J'en frissonne!... j'en ai la fièvre!... je me sens mourir!...

Cette première effusion de chagrin et de terreur se fut bientôt épuisée. Avec la mobilité d'esprit qui la caractérisait, Antonine essuya vivement ses yeux et reprit:

— Mais je suis bien sotte de me lamenter ainsi! C'est le cas, ou jamais, de me réjouir, au contraire, puisque j'ai miraculeusement échappé à un grand péril. Ah! je remercie le ciel de m'avoir prise à

temps sous sa protection!

— Le fait est, dit doucement Camille, que tu dois un beau cierge à la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

— Et je le ferai brûler, je te le jure, répartit Antonine, déjà consolée. De plus, je m'engage à n'être plus du tout romanesque à l'avenir. Si je me remarie jamais, ce sera avec un homme bien simple et bien famé, avec un autre fabricant de casquettes, par exemple. Ce ne sera guère amusant, sans doute, mais du moins ce sera peu dangereux.

Malgré la gravité des circonstances, cette saillie amena un sourire sur toutes les lèvres.

— Il ne faut rien exagérer, dit Camille en embrassant son amie. Tous les jeunes gens beaux et spirituels ne sont pas des brigands, je suppose. Il doit y en avoir dans le nombre, de fort honnêtes, de très-dignes d'estime et d'intérêt.

— Crois-tu? Eh bien! je l'avoue, quand je rencontrerai un joli garçon, j'aurai désormais une peur affreuse. Tu verras, ma chère, que je me trouverai réduite à n'épouser en secondes noces qu'un homme vieux et laid, mais bien connu sur la place.

— Alors j'ai votre affaire! dit Bamalec, ironique et joyeux à la fois.



tan. Le palais brûlait et les portes restaient fermées. On attendait le *hall* pour les ouvrir.

Fuad-Pacha, qui était accouru sur les lieux au premier signal du feu, ayant voulu forcer la consigne, a été repoussé par les eunuques, qui avaient mis le sabre à la main, et il a dû les faire charger par une compagnie de zouaves pour en avoir raison. Mais, pendant ce temps, l'incendie avait pris des proportions telles, que tous les efforts tentés pour l'arrêter ont été inutiles. Le sultan lui-même était au milieu des travailleurs. Il paraissait très-affecté de ce désastre.

C'est à peine si l'on a pu sauver les habitants du palais et une partie insignifiante du mobilier. Tout le reste a été détruit, voire même la fameuse bibliothèque de Top-Capou, la plus renommée de la capitale. La perte totale est évaluée à 200,000 livres (4,600,000 fr.). Un grand nombre de serviteurs de ce palais ont été mis en état d'arrestation, et une enquête est ouverte sur les causes du désastre.

## Chronique Locale.

Le pèlerinage que font chaque année les fidèles de la ville de Tours au tombeau de saint Martin à Candès a eu lieu dimanche dernier avec toute la solennité et tout le recueillement des siècles passés. De toutes parts les fidèles étaient accourus : Chinon, Bourgueil, Varennes, Saumur et Fontevault avaient fourni leur contingent.

Les Tourangeaux sont arrivés sur la rive droite de la Loire à neuf heures et demie et il a fallu plus d'une heure pour opérer la traversée. Deux grands bateaux ont fait ce service.

Le débarquement a eu lieu au pied du château de Montsoreau ; la procession s'est mise aussitôt en marche pour Candès, présidée par un grand-vicaire du diocèse de Tours.

Toute la journée les reliques de saint Martin ont été exposées à la vénération des fidèles, et la chambre où il est décédé a été visitée par un grand nombre de pèlerins.

Après la messe, M. Cailleau a ouvert les portes de son parc. Chacun s'est dispersé dans ce bel enclos au milieu de ces bosquets agréablement disposés, des pelouses et des sentiers ombragés. Les nombreux visiteurs, tout en admirant la beauté du site, le magnifique panorama qui s'étend sur la Touraine, l'Anjou, et le bassin de la Vienne, rendaient à M. Cailleau un juste témoignage d'éloges pour sa bienveillance et la gracieuseté avec laquelle il mettait son parc à la disposition des voyageurs.

Après le chant des vêpres et un sermon prêché par un chanoine de Saint-Gatien, la procession a regagné Montsoreau où elle s'est embarquée pour se rendre au chemin de fer.

Il est fâcheux que ce pèlerinage ne soit pas annoncé quelque temps à l'avance, il gagnerait

beaucoup si un plus grand nombre de fidèles en étaient informés. Espérons que l'année prochaine les organisateurs de cette fête feront savoir partout le jour qu'ils choisiront pour se rendre à Candès.

Nos courses seront magnifiques ; les engagements sont nombreux. S. Ex. le maréchal ministre de la guerre arrivera dimanche soir dans nos murs. Il est probable qu'il y aura quelques changements dans les courses de dimanche. Nous les ferons connaître prochainement.

Hier matin, un accident épouvantable a jeté la consternation parmi les travailleurs de la levée neuve de Nantilly. Trente ouvriers étaient occupés à extraire des décombres à la Sablonnière de Grenelle ; ils s'aperçurent par le pied, cette terre mouvante dont ils croyaient pouvoir déterminer la chute à leur gré. Il n'en a pas été ainsi. Tout-à-coup, un terrassier sentit un ébranlement dans le coteau ; il donna le signal et ce fut un sauve-qui-peut général. Malheureusement, deux hommes n'ont pu éviter le danger : le sieur Sigonneau et un autre jeune homme ont été ensevelis sous un éboulement. Ce dernier a été retiré fortement contusionné ; mais son état n'inspire aucune inquiétude. Quant à Sigonneau, il a fallu deux heures de fouilles pour le retrouver. Aussi tout espoir était-il perdu de le conserver à la vie. Sigonneau est mort par asphyxie, il n'avait aucune lésion sur le corps.

Vendredi, un événement bien fâcheux a jeté la consternation dans la ville de Chinon.

Deux gendarmes avaient été chargés de battre la campagne pour empêcher le braconnage. En passant sous un arbre touffu, l'un d'eux entendit le souffle d'un homme haletant. Ils jetèrent les yeux de tous côtés et découvrirent au-dessus de leur tête un individu perché sur les branches. Ils le sommèrent de descendre. Notre homme, pour toute réponse, mit en joue l'un des gendarmes et fit feu.

Le gendarme fut atteint à l'épaule gauche, et renversé sur le coup. Sa blessure ne présente aucune gravité. Etendu sur le sol, il vit le braconnier qui se disposait à mettre en joue le second gendarme. Avec la rapidité de l'éclair, il se remet sur les jambes, crie que c'est assez d'une victime, ajuste notre homme et le tue.

Ce braconnier, paraît-il, était la terreur du pays, et l'on ne déplore qu'une fin si fâcheuse et la triste position d'une veuve et de trois enfants en bas âge. Quant aux gendarmes, personne ne songera à les blâmer.

Espérons que cet événement fera réfléchir les braconniers, et qu'à l'avenir ils aimeront mieux se rendre que d'user de violence qui doit toujours leur être funeste.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Par décret inséré au *Moniteur* du 31 août, il est créé une médaille commémorative de l'expédition du Mexique en 1862 et en 1863.

Francfort, 20 août. — Les princes ont reçu communication d'un mémoire de l'Autriche où il est dit que, pour le vote final, cette puissance ne saurait admettre qu'une acceptation ou un rejet du projet de réforme. Les princes ne pourraient faire des réserves que relativement à l'adhésion de la Prusse ou des Chambres de leurs Etats respectifs.

La proposition faite hier par le grand-duc de Schwerin, d'adresser à la Prusse les protocoles complets des séances en sollicitant son avis, a été renvoyée à une sous-commission, après des débats très-vifs. — Havas.

Le GUIDE DE L'ASTHMA a inauguré une véritable révolution dans le traitement de ces maladies, jusqu'ici réputées incurables, l'asthme et le catarrhe bronchite. Les nombreuses guérisons obtenues chaque jour attestent l'efficacité de la médication nouvelle préconisée par l'auteur ; ce livre sera expédié franco contre envoi de quatre francs en timbres-poste à J.-B. Baillière, libraire de l'Académie impériale de Médecine, 19, rue Hautefeuille.

Les malades peuvent s'adresser pour les renseignements et le traitement au Cabinet médical, rue du Bouloi, 2. (510)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 29 Août 1863.

L'Empereur François-Joseph. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Lettres savoisienues. — Les dessins sur bois d'Eugène Delacroix. Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles (suite). — Établissements français dans l'Inde (suite et fin). — Les sources du Nil. — Lettre de Lima. — Les carpes de Fontainebleau (suite et fin). — Traité général de photographie.

Gravures. — S. M. François-Joseph I<sup>er</sup>, empereur d'Autriche. — Réception de S. M. François-Joseph à la gare de Francfort. — S. M. l'empereur d'Autriche sortant du palais fédéral, pour aller visiter les princes confédérés. — Dîner offert aux princes confédérés dans la salle des Empereurs, au Rœmer, par la ville de Francfort. — La Pietà, dernier dessin sur bois d'Eugène Delacroix. — Etablissements français dans l'Inde (7 gravures). — Découverte des sources du Nil. — Correspondance de Lima (4 gravures). — Traité général de photographie (3 gravures). — Échecs. — Rébus.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 août.

NAISSANCES. — 3, Auguste Martin, rue des Capucins ; — Charles-Eustache Remy, rue Saint-Nicolas ; — Paul-Eugène Fazi, rue du Marché-Noir ; — 4, Jules-Alphonse Sourdeaux,

rue des Boires ; — 6, Louise-Gabrielle Colin, rue du Portail-Louis, 28 ; — 12, Marie-Louise Voisine, rue de la Tonnelles, 21 ; — 13, Berthe-Ernestine Mabileau, rue Courcouronnes, 10 ; — Edmond-Louis Cheignon, rue Royale ; — Marie-Aimée Brard, rue de Rouen.

MARIAGES. — 3, Philippe-Victor Ribot, menuisier-ébéniste, et Hermance Avrillon, couturière, tous deux de Saumur ; — 11, Joseph-Constant Launay, professeur de logique et de philosophie au collège, et Charlotte-Marie Leconte, professeur de piano, tous deux de Saumur ; — Pierre Lemaisonnette, tailleur d'habits, et Clémence-Marie Guillon, giletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, René-Joseph Breton, journaliste, 61 ans, à l'Hôpital ; — Marie-Louise Delarue, 5 semaines, à la Providence ; — 3, Daniel-Pierre-Ernest Pasquier, 11 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Louis Clémot, 5 semaines, à la Providence ; — 6, Eugène Doussin, 15 mois, rue de Fenet ; — 8, Marthe Fié, sans profession, 60 ans, épouse Florent Lirault, rue Saint-Nicolas ; — 9, Rosalie-Louise Martin, 7 semaines, rue de Fenet ; — Louis Poulain, 5 mois, hameau de Beaulieu ; — Casimir-Constant Guérin, ouvrier teinturier, 23 ans, célibataire, rue des Capucins ; — 10, Catherine Millon, rentière, 72 ans, célibataire, rue du Marché-Noir ; — Belanger, mort-né, à l'Hôpital ; — 11, Françoise Guibert, propriétaire, 70 ans, épouse de Pierre David, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Joseph-Gabriel Raboteau, 5 mois, rue Saint-Lazare ; — 13, Augustine-Marie Guillot, 4 mois, rue de Fenet.

### Marché de Saumur du 29 août.

Froment (l'hectol.)	17 17	Huile de lin.	57 50
2 <sup>e</sup> qualité.	16 50	Paille hors barrière	24 76
Seigle.	10	Foin.	68 56
Orge.	11 50	Luzeine (les 750 k)	66 30
Avoine (entrée)	8 30	Graine de trèfle.	54
Fèves.	12 50	— de luzerne.	70
Pois blancs.	28	— de colza.	26 50
— rouges.	25	— de lin.	29
Cire jaune (50 kil).	160	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	65	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	50 50	— cassées (50 k.)	—

### COURS DES VINS (1).

#### BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Ordin., env. de Saumur, 1862	1 <sup>re</sup> id.	75 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à »
Saint-Léger et environs 1862,	1 <sup>re</sup> id.	65 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id.	65 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55 à »
La Vienne, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60

#### ROUGES (3).

Souzay et environs 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Champigny, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120 à 140
Varrains, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 100
Bourgueil, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Restigny 1862.	1 <sup>re</sup> id.	85 à 90
Chinon, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	90 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Comment cela ? demanda Antonine stupéfaite.

— Je sais un vieux garçon très-laid, mais très-connu sur la place... d'une ville voisine. Il veut absolument se marier, avec une jeune et jolie personne. Voilà l'époux qui vous convient. Qu'en pensez-vous ?

Antonine fit une grimace expressive.

— Mais je ne suis pas pressée, dit-elle.

— C'est fâcheux pour lui ! reprit Bamalec, car le pauvre homme a peut-être besoin de consolation en ce moment.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il vient de manquer à l'instant même et pour la seconde fois un mariage qui lui allait comme un gant.

— Est-ce que je le connais, moi ?

— Parfaitement.

— Qui donc est-ce ?

— Ne l'avez-vous pas deviné ? Mais c'est mon ami Martin Scaër, parbleu !

Une nouvelle grimace plus expressive que la première vint contracter les traits gracieux de Mme Douvet. Elle porta vivement son mouchoir à son visage pour dissimuler cette impertinence irrésistible ; mais son geste n'empêcha pas Martin Scaër de remarquer

le dédain qu'il inspirait à la jeune veuve.

Par une habitude machinale il salua jusqu'à terre ; puis, se redressant avec une certaine dignité, il dit sèchement à Bamalec :

— Vous me retirez ce soir la main de votre fille, que vous m'avez offerte ce matin avec tant d'insistance, soit ; mais vous pourriez bien, ce me semble, vous dispenser de me railler !

— Histoire de rire après un quart d'heure passé si sérieusement. Ne vous fâchez pas pour si peu, mon vénérable ami.

— Avant de vous montrer si jovial, mon maître, il eût été convenable de vous souvenir d'une chose.

— De laquelle, s'il vous plait ?

— C'est que vous me devez cent mille francs, et que j'attends toujours qu'ils me soient remboursés.

— Vous n'attendrez pas longtemps, monsieur, dit Maxime en s'empressant d'intervenir.

En même temps, parmi les valeurs qu'il tenait dans sa main, il choisissait un bon du Trésor représentant, à courte échéance, la somme que devait Bamalec, et il le tendait à Martin Scaër.

Mais aussitôt, — particularité bizarre et fatale ! — sa main trembla malgré lui, et, par un geste invo-

lontaire, il retint le titre dont s'emparait déjà l'usurier.

— Eh bien ! monsieur, demanda ce dernier, est-ce que vous hésitez à me remettre ce papier ?

— Mais nullement, nullement ; le voici, prenez-le.

Et cette fois, il abandonna brusquement le bon du Trésor, comme s'il fût parvenu à vaincre quelque résistance mystérieuse et implacable.

— Maudite pusillanimité ! murmura-t-il entre ses dents. Je saurai bien te chasser de mon esprit.

Martin Scaër examina attentivement le titre qui lui était livré ; puis, saluant à plusieurs reprises, il proféra ses mots :

— Parfait, c'est parfait.

— Les cent mille francs y sont bien, n'est-il pas vrai ? demanda Bamalec, toujours en verve de moquerie.

— Il n'y manque pas un centime.

— Alors cela diffère essentiellement de la somme que vous m'avez comptée.

— Vous avez reçu, dit Martin Scaër vivement, ce qu'il était convenu que je vous donnerais.

— Sans doute, sans doute, c'est-à-dire vingt mille francs de moins que le chiffre du rembourse-

ment qui vient de vous être effectué. Par la sambleu ! savez-vous que vous faites-là un vilain métier, mon compère ?

— Moi ! moi ! comment cela, s'il vous plait ?

— C'est bien simple, vous transgressez la loi qui défend l'usure. Il vous arrivera peut-être malheur un jour.

— Allons donc ! quelle plaisanterie ! Mais pour établir une culpabilité, il faut des preuves, où les trouvera-t-on jamais ?

— Oh ! je sais, vous êtes un habile homme et vous prenez adroitement vos précautions.

— Parbleu ! ainsi, vous m'avez souscrit un engagement de cent mille francs. Eh bien ! vous avez dû recevoir les cent mille francs. C'est clair ça.

— Clair comme le crépuscule. Mais les plus prudents commettent parfois des bêtises qui les perdent. Vous en commettrez, espérons-le.

— Grand merci de l'espérance. Je ne la partage pas.

— C'est égal, reprit Bamalec en s'efforçant de tourmenter son interlocuteur, j'ai là comme un presentiment funeste, en ce qui vous concerne.

(La suite au prochain numéro.)



# SOUSCRIPTION SPÉCIALE AUX HABITANTS DE MAINE-ET-LOIRE

Ouverte jusqu'au 22 septembre prochain au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

## SIX JOLIES PUBLICATIONS

Historiques et d'Actualité

## ET UNE GRANDE PRIME

POUR

# 5 FR. 60 C.

Toute personne adressant immédiatement la somme de cinq francs soixante centimes en mandat de poste ou timbres-poste à M. le Directeur du Journal l'Écho Saumurois, recevra de suite et franco :

- 1° Le département de Maine-et-Loire illustré, une jolie brochure grand in-4°, texte par MALTE BRUN, gravures par GUSTAVE DORÉ. — Histoire et Géographie du Département. — Description des Villes, Bourgs et Châteaux les plus remarquables. — Statistique, Administration, Bibliographie, etc. — Edition ornée d'une belle Carte du Département et d'un Plan du Chef-Lieu.
- 2° Mémoires intimes de l'impératrice Joséphine, un joli volume-album, — illustré par JANET LANGE.
- 3° Une grande et belle Carte des Chemins de fer français, de 80 cent. de haut sur 50 cent. de large; Guide indispensable du Voyageur, comprenant toutes les Stations et indiquant les Lignes exploitées ou concédées.
- 4° Biographie et portrait du maréchal Forey, le vainqueur de Puebla.
- 5° Les Voleurs de Londres, grand roman d'actualité, illustré, — par Charles Dickens, un des plus féconds romanciers modernes.
- 6° Biographie illustrée de Béranger, le poète national; — ornée d'un Portrait et d'une Gravure le représentant à son lit de mort.
- 7° Un numéro d'obligation de cent francs du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, participant au tirage du 22 septembre prochain. (Lots à tirer : 100,000 fr., 50,000 fr., 20,000 fr.) — Envoi franco de la liste des numéros gagnants.

### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Écho Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### VENTE PAR LICITATION

Entre majeurs et mineur, et aux enchères publiques,

### DE DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Rou-Marson.

L'adjudication aura lieu le dimanche 20 septembre 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, commis à cet effet.

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 13 août 1863, enregistré;

Et à la requête, poursuite et diligence de : 1° M<sup>me</sup> Marie Letourneau, veuve de M. René Auger, propriétaire, demeurant à Marson, commune de Rou-Marson; 2° M<sup>me</sup> Marie Auger, majeure, sans profession, demeurant au même lieu; ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire;

En présence ou eux appelés de : 1° M. René Auger fils, propriétaire, demeurant à Rou, commune de Rou-Marson; 2° M. André Auger, tailleur de pierres, demeurant à Marson, commune de Rou-Marson; co-licitants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau;

3° M. Jean Sérreau, propriétaire, demeurant à Marson, commune de Rou-Marson, agissant en qualité de subrogé-tuteur du mineur Louis Auger, enfant issu du second mariage du sieur Auger père avec la dame Marie Letourneau, ci-dessus nommée, co-licitant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Beaurepaire;

Et encore en présence, ou lui appelé, de M. Charles Audineau, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Louis Auger.

### DÉSIGNATION DES BIENS.

1° lot. Une maison d'habitation et dépendances, plus 2 ares 20 centiares de terrain, où se trouve un hangar; le tout se tenant, situé à Marson, au lieu dit le Tertre, compris sous les n° 237, 239, 241, 242 et 245, section A du plan cadastral; mise à prix 1,200 fr.

2° lot. Dix ares 30 centiares de vigne, aux Fontenelles, compris sous les n° 923, section C; mise à prix, 80 fr.

3° lot. Treize ares 40 centiares de terre et vigne, aux Brosses, n° 786, section C; mise à prix 200 fr.

4° lot. Vingt-huit ares 88 centiares de vigne, au même canton, n° 814, 817 et 818, même section; mise à prix 600 fr.

5° lot. Un morceau de terre avec rangées, contenant 8 ares 70 centiares, n° 859 et 860, section C, au

canton du Gros-Chillou; mise à prix 50 fr.

6° lot. Un morceau de vigne, contenant 5 ares 50 centiares, au Bois-du-Bignier, ou Pièce-de-la-Cour, n° 365, section A, mise à prix, 100 fr.

7° lot. Au même endroit, 5 ares 25 centiares de vigne, compris sous le n° 305, section A; mise à prix, 100 fr.

8° lot. Au Tertre, un morceau de vigne, contenant 2 ares 75 centiares, n° 283, section A; mise à prix, 70 fr.

9° lot. Au même canton, 16 ares 50 centiares de terre et vigne, n° 285, section A; mise à prix 420 fr.

10° lot. Au même canton, 14 ares 60 centiares de terre et vigne, n° 290 et 291, section A; mise à prix, 413 fr.

11° lot. Un petit morceau de terre, près les Maisons, au canton du Chaillet, ou Chauvreaux, contenant 2 ares 40 centiares, n° 868, section B; mise à prix 100 fr.

12° lot. Un are 36 centiares de jardin, au village de Marson, n° 93, section A; mise à prix 60 fr.

13° lot. Une cave en roc, où se trouve un four, toit à porcs, cour commune, le tout situé au village de Marson, compris sous les n° 69 et 73, section A; mise à prix 200 fr.

14° lot. Deux ares 61 centiares de jardin, au village de Marson, n° 248, section A; mise à prix 200 fr.

15° lot. Cinq ares 83 centiares de terre, aux Maillees, n° 696, section F; mise à prix 150 fr.

16° lot. Dix ares 14 centiares de terre, aux Champs-Ronds, n° 675 et 676, section F; mise à prix 400 fr.

17° lot. Un morceau de terre, situé aux Maillets, contenant 5 ares 90 centiares, n° 828, section F; mise à prix 200 fr.

Il y aura faculté de réunir ou de subdiviser les lots pour l'avantage de la vente. (511)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

### FONDS A PLACER

sur hypothèques

Pour toutes sommes.

Etude de M<sup>e</sup> DILLAY, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° La belle FORÊT D'ÉTUSSON, en bois-taillis, aménagée en dix-huit coupes, contenant, y compris les réserves, 320 hectares 71 ares 44 centiares.

2° MÉTAIRIES, TERRES ET ÉTANGS en dépendant, contenant ensemble 147 hectares 85 ares 46 centiares.

Total des contenances: 467 hectares 83 ares 90 centiares.

Le tout, dans un seul tenant, compose une propriété offrant tous les agréments de la chasse, et qui sera sous peu de temps entourée de grandes routes.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DILLAY, notaire. (498)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MAISON et quatre-vingt-huit ares de terre et vigne, en un ensemble, au Champ-de-Repos, commune de Bagneux.

Facilités pour les paiements. S'adresser au notaire, ou, sur les lieux, au propriétaire M. Salmon.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

### A VENDRE

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

### BON BILLARD

### A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

### GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison: DEUX CAVES, à tenir 200 pièces de vin, et TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### PETITE AUBERGE

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située rue de la Cocasserie, près le Marché, tenue par la veuve Rebeilleau.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (402)

### Fabrique de Fleurs artificielles

### de M<sup>me</sup> CRIÉ,

Rue Saint-Jean, N° 21, à SAUMUR.

Parures de mariées, corbeilles, cylindres, couronnes montées, bouquets d'église et de fête, fleurs de mode, parures de bal, etc. Tous ces articles sont de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté.

Prix très-modérés.

### GILLET,

HORLOGER,

Rue Saint-Nicolas, n° 6,

Ayant travaillé, depuis 8 ans, pour le compte de M. Mathieu-Dilger, ancien horloger, et pour plusieurs autres horlogers de Saumur, à l'honneur de prévenir qu'il vient de s'établir à son compte. Il se charge de régler les pendules à l'abonnement, les boîtes à musique, les tableaux.

Le tout à des prix très-modérés.

## EN VENTE:

# FIDES

OU

## CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

## CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

## ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

La conscience religieuse vient d'être profondément blessée par un livre dont tout, jusqu'au titre, est une offense au Christ.

M. BARNABÉ CHAUVELOT, connu par ses vigoureuses études sur les faux savants, vient de mettre à nu les sophismes et l'ignorance de l'auteur de ce livre, M. E. RENAN, en publiant un ouvrage qui a pour titre :

## A. M. ERNEST RENAN.

# LA DIVINITÉ DU CHRIST

D'APRÈS LES PLUS

## GRANDS GÉNIES DU MONDE

Un volume in-8°. — Prix : 1 fr. 50 par la poste.

Chez HUBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 AOUT.			BOURSE DU 31 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 90	» 05	» »	68 10	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97	» 30	» »	97	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	450	» »	» »	447 50	» »	2 50
Banque de France. . . . .	3390	» »	» »	3309	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1270	» »	» »	1290	» 20	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	685	» 2 50	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	1115	» 2 50	» »	1140	» 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	740	» 7 50	» »	740	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	1020	» »	5 »	1030	» 10	» »
Orléans, nouveau. . . . .	818 75	» »	1 25	820	» 1 25	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	» »	» »	» »	992 50	» »	» »
Est. . . . .	500	» »	» »	500	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1028 75	1 25	» »	1035	» 6 25	» »
Midi. . . . .	720	» 5	» »	716 25	» »	3 75
Ouest. . . . .	530	» 1 25	» »	531 25	» 1 25	» »
Genève. . . . .	492 50	» »	1 25	492 50	» »	» »
Dauphiné. . . . .	480	» »	» »	480	» »	» »
Ardennes. . . . .	» »	» »	» »	475	» »	» »
Algériens. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1685	» »	5 »	1690	» 5	» »
Canal de Suez. . . . .	516 50	» »	1 25	517 50	» 1 20	» »
Transatlantiques. . . . .	528 75	5 »	» »	530	» 1 25	» »
Autrichiens. . . . .	425	» »	2 50	428 75	» 3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	560	» 8 75	» »	562 50	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	416 25	» »	» »	415	» »	1 25
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	416 25	1 25	» »	417 50	» 1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	690	» »	5 »	705	» 15	» »
Saragosse. . . . .	680	» 5	» »	678 75	» »	1 25
Portugais. . . . .	507 50	» »	2 50	508 75	» 1 25	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans. . . . .	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	300	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest. . . . .	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi. . . . .	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Est. . . . .	295	» »	» »	295	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.